

Mode de fonctionnement lié aux mesures sanitaires demandées par la santé publique

Bonjour,

Voilà près de 8 mois en mode de fonctionnement affecté par le contexte sanitaire dont les 2 derniers mois avec notre mode de fonctionnement actuel. Nous avons révisé certaines façons de faire à la lumière de l'évolution des consignes des autorités gouvernementales et des suggestions que vous nous avez fait parvenir. Tout comme les procédures annoncées au mois de septembre, les ajustements que vous trouverez dans les lignes suivantes sont appuyés par les recommandations de l'Institut national de santé publique (INSPQ) et des obligations de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST).

Accueil et départ

- Afin d'éviter l'attente à l'extérieur avec la saison froide qui arrive, nous allons positionner le poste d'accueil au vestiaire pour les installations de Sainte-Marie et donner accès à une famille par vestiaire pour l'installation de St-Elzéar :
 - Le processus de triage à l'accueil sera maintenu
 - L'attente se fera à l'intérieur, nous vous demandons donc de respecter la distanciation physique de 2 mètres entre vous et les autres familles qui attendent. Des pastilles seront apposées au sol pour faciliter le tout.
 - Vous recevrez lundi le 23 novembre le code d'accès de votre installation.
 - Une seule famille sera admise par section de vestiaire (l'éducatrice d'accueil vous indiquera les zones)
 - Pour la pouponnière, vous rendre directement au local. Une seule famille pourra être dans le vestibule du local. Si vous avez des enfants dans les groupes plus âgés, vous pourrez vous diriger par la suite vers les vestiaires.
 - Comme à l'habitude, prenez le temps de sécuriser votre enfant et de communiquer les informations importantes à l'éducatrice. Cependant pour éviter de faire attendre d'autres familles, nous vous demandons de vous en tenir à l'essentiel.
- Le port du masque est obligatoire pour circuler dans le CPE pour la clientèle adulte.
- Nous vous demandons que, préférablement, un seul parent vienne reconduire les enfants. Les enfants d'âge scolaire ne sont pas admis au CPE pour les accueils et départs.
- Le lavage des mains pour vous et votre enfant doit être fait dès l'entrée au CPE (même si vous portez des gants), donc avant de vous rendre au poste d'accueil.
- Selon la réalité de chaque installation, les éducatrices du poste d'accueil seront présentes lors de période de fort achalandage soit entre 7h00 et 9h00 et entre 15h30 et 16h30-17h00. Si cette dernière n'est pas là à votre arrivé, présentez-vous directement au local de votre enfant. Si un autre parent est au vestiaire ou au local, SVP conserver la distance indiquée par les pastilles.
- Il est possible qu'en tout début de journée ou en fin de journée nous ne soyons pas en mesure de conserver dans son intégralité l'appartenance au groupe bulle. Nous conservons toutefois un registre des présences dès qu'un enfant doit fréquenter une autre bulle que la sienne.
- SVP ne pas utiliser les toilettes qui sont indiquées « personnel seulement ».

Nous avons eu des suggestions de parents afin que le CPE puisse prendre en charge l'enfant à la porte le matin pour éviter le processus décrit plus haut. Malheureusement, le CPE n'a pas les ressources financières et humaines pour appliquer cette façon de faire.

Exclusion, réintégration, envoyer son enfant au CPE ou pas?!?!

- Si vous présentez des symptômes apparentés à la COVID-19 ou un diagnostic positif, vous **ne devez pas** vous présenter au CPE même si votre enfant peut y être reçu après évaluation de la situation et/ou des directives de la santé publique.
- Il est **obligatoire** de compléter le formulaire de déclaration AVANT de vous présenter au CPE. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez utiliser le lien contenu dans un courriel antérieur, cela fonctionnera.
- Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions, **vous devez communiquer avec le CPE avant de vous présenter** (éducatrice en présence ou de l'accueil) pour vérifier avec elle si votre enfant peut fréquenter le CPE. **Le fait de répondre par l'affirmative à l'une des questions n'entraîne pas automatiquement l'exclusion de l'enfant.** Cela indique simplement qu'il doit y avoir une cueillette d'information plus poussée et de façon verbale.
- En cas d'exclusion de votre enfant, les lignes directrices à suivre sont celles de la Santé publique : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>
- Suivant une exclusion, nous ferons un suivi avec vous de l'évolution de l'état de santé de votre enfant.
- Nous vous demandons également de contacter le CPE (éducatrice ou boîte vocale) si vous avez gardé votre enfant à la maison pour cause de maladie sans avoir été exclu par les mécanismes de filtrage. La Direction de la santé publique nous demande de tenir un registre des absences pour cause de maladie et des symptômes associés à l'absence.
- Si votre enfant a une condition médicale connue qui présente des symptômes apparentés à la COVID-19, SVP vous assurez de nous en aviser. En fonction de la situation, nous communiquerons avec la Direction de la santé publique pour avoir des indications adaptées.

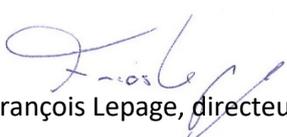
Nous sommes conscients que l'ensemble de ces mesures comporte son lot de contraintes. Nous devons nous rappeler qu'elles visent deux objectifs :

Éviter la propagation du virus dans notre milieu

Éviter que le CPE n'ait à fermer l'ensemble d'une installation advenant une éclosion. En effet, nous serons en mesure d'identifier les contacts avec cette forme d'organisation et ainsi limiter le nombre de contacts à être isolés (cette décision appartient à la Direction de la santé publique).

Nous comprenons la réorganisation familiale et professionnelle que cela suppose lorsque nous devons exclure un enfant du CPE. Les critères utilisés pour se faire ne relèvent pas du CPE, mais bien de la Santé publique. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que nous excluons un enfant ou que nous vous contactons lorsque l'apparition de symptômes en cour de journée nous commande de le faire. Nous vous remercions de votre collaboration.

N'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe de direction concernant toutes question en lien avec ces orientations ou autre interrogation



François Lepage, directeur général